



LETTRE AUX PARENTS D'ELEVES

Les sections départementales de Saône-et-Loire du SNES-FSU, du SNEP-FSU, du SNFOLC, de la CGT Educ'action et du SNETAA-FO **qui représentent plus de 80 % des enseignants du second degré** ont appelé à la grève le 19 mai pour obtenir le retrait du projet de réforme du collège. Malgré cela, le gouvernement a décidé de passer outre l'opposition de la majorité des enseignants du second degré, syndiqués comme non syndiqués, en publiant dès le 20 mai le décret d'application de cette réforme.

Nous n'acceptons pas ce coup de force car cette « réforme », loin d'améliorer les conditions d'études de vos enfants, ne pourrait que les aggraver et réduire considérablement la qualité et la quantité de l'enseignement qui leur est transmis.

Actuellement, les programmes sont nationaux et annuels : sur tout le territoire, pour chaque matière, les professeurs sont tenus de les appliquer, selon un horaire égal pour tous, à chaque niveau.

Si cette réforme s'applique :

- **20% des enseignements pourront être modulés localement**, c'est-à-dire de façon différente d'un collège à un autre : **il n'y aura plus d'égalité entre les élèves** arrivant au lycée ! Dans ces conditions, comment maintenir le Brevet (DNB) et le Bac comme **diplômes nationaux** ?
- **L'enseignement ne sera plus organisé annuellement** : un seul cycle pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} ; et **à l'intérieur de ce cycle les horaires de chaque discipline seront également modulables**, qu'en sera-t-il des élèves qui déménageront en cours de cycle ?
- **De nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** seront mis en place, mais en prenant sur les heures disciplinaires et non pas en plus. Par exemple, au lieu de faire 3h d'anglais en 5^{ème}, les élèves pourront ne faire que 2h d'anglais + 1h d'EPI, où l'anglais sera associé à une ou deux autres matières en fonction de thématiques fourre-tout décidées par le ministère.
- Des heures dites « **d'accompagnement personnalisé** » (AP) seront prévues... mais à la place de certaines heures de cours, pas en plus ! Qu'espérer d'une aide personnalisée à **29 élèves par classe** ? Si on veut faire de petits groupes de soutien, il faudra piocher des heures dans un « forfait horaire », mais il n'y en aura pas pour tout le monde !

De plus,

- **Le latin et le grec** n'existeront plus en tant que disciplines à part entière.
- Les **classes bilingues** (2 langues vivantes dès la 6^{ème}) et les sections **européennes** disparaîtront.
- Les **heures en groupes actuellement garanties** dans les grilles horaires de 6^{ème} en technologie et en SVT disparaîtront.
- La **DP3** (découverte professionnelle 3 heures) en 3^{ème} sera supprimée.
- Les **horaires de certaines disciplines** seront **globalisés**, comme ceux des sciences (SVT, physique-chimie, technologie) en 6^{ème}, d'autres matières (arts plastiques et éducation musicale) risqueront de n'être proposées qu'un semestre sur l'année.

Au bout du compte, il y aura autant d'organisations locales de l'enseignement que de collèges, **plus aucun volume horaire disciplinaire n'est garanti, les contenus seront appauvris et vos enfants perdront entre 300 et 400 heures de cours dans les différentes disciplines (presque l'équivalent d'une demi-année scolaire) ! Cette réforme détruit le cadre national de l'enseignement, fait voler en éclats l'Ecole de la République et ne peut qu'accroître les inégalités sociales et territoriales.**

Pour les professeurs, **la priorité** n'est pas de diminuer les enseignements disciplinaires, mais **d'alléger les effectifs, de rétablir les groupes, de donner à chaque élève les chances de réussir et d'apprendre.**

Afin de vous informer plus complètement et de lutter ensemble pour obtenir l'abrogation du décret d'application de la réforme du collège, les organisations syndicales réunies le 27 mai ont décidé d'appeler les enseignants et les parents à participer à des **réunions publiques jeudi 4 juin à 18H à Chalon S/S (salle 3 maison des syndicats), à Mâcon (salle Pavillon, 7 rue de l'Héritan).**

Actuellement

Egalité sur le territoire :

Les programmes et les horaires sont nationaux.

Enseignements organisés annuellement.

6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Exemple :

4^e = 3,5 heures de maths dans tous les collèges.

L'AP (Accompagnement Personnalisé) en plus des horaires d'enseignement.

DP3 : Découverte professionnelle en 3^{ème}.

Classes bi-langues : deux langues étrangères de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves qui le souhaitent.

Latin : 8h au total de la 5^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves qui le souhaitent.

Section européenne : Langue vivante renforcée de la 4^{ème} à la 3^{ème}.

Enseignement en groupes garantis en SVT et technologie.

De la 6^{ème} à la 3^{ème} : un total hebdomadaire cumulé de 102,5 h de cours affectées aux disciplines garanti (110,5 h avec les options) sur tout le territoire.

Rentrée 2016

Inégalité sur le territoire et concurrence.

20 % des enseignements pourront être modulés localement. D'un collège à l'autre ce sera différent.

Enseignements organisés par cycle avec répartition des horaires et des contenus décidée localement.

CM1/CM2/6^{ème} = Cycle 3

5^{ème} /4^{ème} /3^{ème} = Cycle 4

Exemple : 4^{ème} = 3,5h de maths, ou moins, si l'établissement décide, de prendre, par exemple, 1 h pour l'AP (Accompagnement Personnalisé) ou les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et / ou s'il décide de mettre plus d'heures en 5^e ou 3^e. Que se passera-t-il si l'élève change d'établissement et que les horaires sont différents ?

Les heures d'AP (Accompagnement personnalisé) prises sur les horaires d'enseignement.

Supprimés

De la 6^{ème} à la 3^{ème} : un total hebdomadaire cumulé de 89 h de cours affectées aux disciplines, soit une perte de 13,5 heures minimum !

= Enseignement appauvri et disparition du cadre national !